

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE2017

présenté par  
M. Moreau, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« raisonnable »

les mots :

« d'un mois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fixe à un mois le délai imparti par l'administration à l'auteur des manquements pour se mettre en conformité avec l'article L. 631-25.